

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-64-5  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### **Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social Annulation d'une subvention d'investissement pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service (AQS)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux travaux d'Amélioration de la Qualité de Service
- VU la délibération n° 4è/08-07 de la Commission Permanente du 23 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

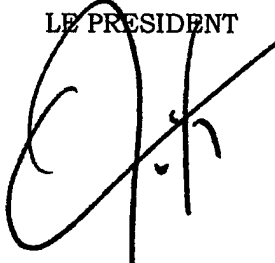
#### APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Résilie :

- d'une part, l'accord tripartite portant sur l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier Pasteur à Thann, joint au rapport ;

- d'autre part, la convention pour le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 18 000 Euros en faveur de l'OPHLM de la Ville de Thann pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service, jointe au rapport,
- ❖ Annule la subvention de 18.000 € accordée à l'OPHLM de la Ville de Thann, par délibération de la Commission Permanente du 23 février 2007, pour la réalisation des travaux d'amélioration AQS de 36 logements aux n°44-46-48 Avenue Pasteur à Thann.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER